

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE 



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
Convention particulière d'appui financier

#VotreEnergie

TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, , représentées par leur maire respectifs , Olivier KLEIN et Xavier LEMOINE

Les collectivités ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- Clichy-sous-Bois
- Montfermeil

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises, notamment son article 20-II

Vu l'article 20 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016.

Vu le courrier du 5 novembre 2014 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, du président de l'ADEME et du président du Conseil régional d'Île-de-France



- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
d) transmettre au Préfet de Région (DRIEE) :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.

f) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



- g) faire état du concours du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte ;
h) faire connaître le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, lors des actions de relations avec la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc), en étroite concertation avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;
i) apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La taille du logo devra être à minima proportionnelle à la part du financement issu du Fonds de financement de la transition énergétique dans le plan de financement global de l'action. L'apposition du logo devra être adaptée à la nature de l'opération (voir les exemples de bonnes pratiques d'utilisation du logo sur le site <http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique communication).
j) Inviter la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le représentant de l'Etat dans le département, à toute manifestation relative à l'inauguration ou la valorisation de l'action subventionnée ;

Les territoires à énergie positive pour la Croissance verte sont encouragés également à **promouvoir la biodiversité** et mettre en œuvre des actions concrètes contribuant à

- Favoriser la création d'emplois dans les filières vertes ;
- Eduquer et sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la biodiversité, par exemple en mettant systématiquement en place des coins nature dans les établissements scolaires
- Améliorer la connaissance et la préservation de la biodiversité dans les territoires, par exemple en créant des atlas de la biodiversité ;
- Développer la nature en ville
- Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les effets des changements climatiques



Par ailleurs, en leur qualité de territoires exemplaires de la transition énergétique, les collectivités lauréates sont encouragées à **rechercher en permanence l'excellence environnementale au travers de leurs projets d'infrastructures**, notamment en étudiant la possibilité de réaliser des bâtiments passifs ou à énergie positive pour toute nouvelle construction de bâtiment public.

Enfin les territoires sont encouragés à **lutter contre l'artificialisation des sols**

Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, le **04 MAI 2017**

Le Maire de MONTFERMEIL

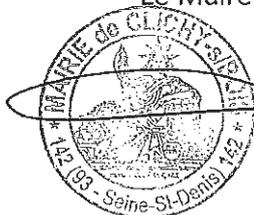


Xavier LEMOINE

La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations
internationales sur le climat

Ségolène ROYAL

Le Maire de Clichy-sous-Bois



Olivier KLEIN

En présence de la Caisse des dépôts et
consignations

En présence de l'ADEME



Annexe 1

Projet présenté par le lauréat

La Ville de **Clichy-sous-Bois** s'est engagée dans une démarche en faveur de la transition énergétique, qui prend différentes formes.

D'une part, elle souhaite accompagner ses habitants vers la transition énergétique tout en luttant contre la précarité énergétique, par différentes actions :

- la signature d'un Pacte Energie Solidarité avec Combles Eco Energie, filiale de Certinergy
- une mission d'assistance aux propriétaires occupants dans les quartiers pavillonnaires
- l'accompagnement d'une grande copropriété dans son programme de rénovation énergétique, dans le cadre d'un plan de sauvegarde
- la mise en place de permanences Espace Info Energie (en cours de programmation)

D'autre part, elle conduit des actions de promotion de l'efficacité énergétique, auprès des habitants et du personnel municipal, et engage des travaux de rénovation énergétique de son patrimoine (équipements municipaux, éclairage public...).

Sur ce dernier point, la Ville de Clichy-sous-Bois s'efforce depuis 2010 de réduire tous les ans la consommation d'énergie électrique, s'inscrivant ainsi dans une démarche liée au développement durable. Pour cela, dans le cadre de travaux neufs, la ville remplace systématiquement ses vieilles lanternes énergivores par des lanternes à LED nettement moins énergivores et plus fiables dans le temps, en s'appuyant sur une étude d'éclairage avant chaque opération de remplacement.

La Ville de Clichy-sous-Bois envisage ainsi de rénover l'éclairage public complet de l'avenue Jean Moulin, composé de 21 candélabres, du réseau souterrain et d'une armoire de commande.

Cette avenue est l'une des principales voies de liaison entre Clichy-sous-Bois et Montfermeil et se trouve dans la continuité de l'avenue de Clichy, située à Montfermeil, dont l'éclairage public a été remplacé récemment dans le cadre du grand Projet de Rénovation Urbaine (PRU) lancé en 2005.

Cette rénovation vient donc compléter une action conduite sur le territoire de Montfermeil et, outre son fort intérêt sur le plan énergétique, elle s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie dans un quartier où les enjeux en la matière sont extrêmement importants.

La Ville de **Montfermeil** s'est engagée depuis deux ans dans une démarche de transition énergétique sur son territoire mais également sur son propre patrimoine.

Sur son territoire, la Ville accompagne ses habitants dans la rénovation énergétique de leurs logements (mise en place d'un Espace Info Énergie, d'un salon de la rénovation énergétique annuel et d'une plate-forme internet en ligne début décembre 2015)

Elle veille également à la montée en compétence de ses artisans du BTP pour répondre à ces nouvelles opportunités de chantier (organisation de modules de formation FEEBAT RENOVE sur le territoire)

Elle expérimente des outils de détection et d'intervention de la vulnérabilité et de la précarité énergétique, notamment en tissu pavillonnaire : premier SLIME d'Île-de-France (Service Local d'Intervention et de Maîtrise de l'Énergie), partenariat avec ERDF sur l'outil Precariter, campagne de thermographie par drone en partenariat avec GRDF...



Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec l'ancienne Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil, la Ville a milité pour le désenclavement de son territoire et le passage aux modes doux de ses habitants : plate-forme de covoiturage Sharette, déploiement de deux stations autolib's du T4 et dans le futur du métro... Ce partenariat a été poursuivi avec l'EPT Grand Paris Grand Est suite à sa création.

Sur son patrimoine, la Ville souhaite faire évoluer :

- Ses bâtiments (campagnes d'audits conduits sur une dizaine de bâtiments en 2014, mise en place d'un système de télégestion sur ses chaudières...)
- L'énergie utilisée (développement de la géothermie sèche sur ses nouveaux programmes)
- Ses véhicules (achat d'un véhicule électrique en 2014, acquisition en cours de 7 véhicules supplémentaires et de 15 bornes de recharges)
- Son éclairage public, correspondant à 37% de sa facture énergétique avec un passage progressif aux LED notamment. Cette action est jugée essentielle par la Ville pour réduire sa consommation d'énergie par dix sur ce poste et améliorer le cadre de vie de ses habitants à travers un éclairage apaisé et de meilleure qualité.

Le Plan Climat de la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil avait estimé la consommation annuelle de l'éclairage public à Montfermeil à plus de 1 430 000 kwh. La fiche action n°6 portant sur l'éclairage public planifie une réduction de 15% des besoins électriques du territoire de la CACM soit de 20 tonnes équivalents CO2 pour Montfermeil pour la période 2017-2020.

De fait, la ville de Montfermeil a déjà effectué la rénovation énergétique de plusieurs points stratégiques du territoire en 2016 : rue des Marguerites, rue des Chalets et place Jean mermoz,

Elle envisage également de continuer à réduire la consommation d'énergie de l'espace public en procédant au remplacement des points d'éclairage Public sur les sites suivants : Place de la Halle, quartier des Coudreaux-Vaucanson et rue Picasso.



Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »



Mode de gouvernance :

D'un point de vue stratégique

- Montfermeil :

Maire de Montfermeil, Xavier LEMOINE

Adjoint au Maire en charge de la Transition Énergétique, Robert SALVATORE

Directeur des Services techniques, Michel THUNIERE

- Clichy-sous-Bois :

Maire de Clichy-sous-Bois, Olivier KLEIN

Directeur général des Services techniques, Nicolas STOYANOV

D'un point de vue technique

- Montfermeil :

Directrice Environnement Cadre de Vie, Eve IZAMBART

- Clichy-sous-Bois :

Directeur des Espaces publics, Georges NGUYEN

Chef de projet Renouvellement urbain, Elsa VERGNAUD



Action 1

Intitulé de l'action : Achat de véhicules électriques par la commune de Montfermeil

Axe d'intervention : Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Nature de l'action :

La Ville de Montfermeil s'est engagée depuis deux ans dans une démarche de transition énergétique sur son territoire mais également sur son propre patrimoine.

Sur son territoire, la Ville accompagne ses habitants dans la rénovation énergétique de leurs logements (mise en place d'un Espace Info Énergie, d'un salon de la rénovation énergétique annuel et d'une plate-forme internet en ligne début décembre 2015)

Elle veille également à la montée en compétence de ses artisans du BTP pour répondre à ces nouvelles opportunités de chantier (organisation de modules de formation FEEBAT RENOVE sur le territoire)

Elle expérimente des outils de détection et d'intervention de la vulnérabilité et de la précarité énergétique, notamment en tissu pavillonnaire : premier SLIME d'Île-de-France (Service Local d'Intervention et de Maîtrise de l'Énergie), partenariat avec ERDF sur l'outil Precariter, campagne de thermographie par drone en partenariat avec GRDF...

Enfin, les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, militent pour le désenclavement de leur territoire et le passage aux modes doux de leurs habitants : plate-forme de covoiturage Sharette, déploiement de deux stations autolib du T4 et dans le futur du métro.

- Ses véhicules (achat d'un véhicule électrique en 2014, acquisition en cours de 2 véhicules supplémentaires et de 15 bornes de recharges)

Description de l'action :

Achat d'1 véhicule électrique

Justification de l'action : Le cofinancement par le TEPCV rend possible l'acquisition de ces véhicules, sans cette aide l'équipement de la ville serait retardé dans le calendrier.

Gouvernance :

Ville de Montfermeil

Calendrier de réalisation :

Commande UGAP pour les véhicules électriques, commande au second trimestre 2017



Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Baisse de consommation des énergies fossiles.

Budget prévisionnel de l'action 1	
Nature des dépenses	Montant (HT)
DEPENSES (montants en euros HT)	RECETTES (montants en euros HT)
Achat de 1 véhicule électrique : 21 600 €	Ville de Montfermeil : 4 320 € TEPCV : 17 280 €
TOTAL : 21 600 € HT	TOTAL : 21 600 € HT



Action 2

Intitulé de l'action : Remplacement éclairage public avenue Jean Moulin à Clichy-sous-Bois

Axe d'intervention : Réduire la consommation d'énergie dans le Bâtiment et l'Espace Public

Nature de l'action : Investissements

Description de l'action :

Remplacement de 21 candélabres de l'avenue Jean Moulin de type Saphyr au sodium de 250 Watt par des LED de type TECEO2 ou équivalent de 134 Watt.

Les travaux incluent le remplacement des candélabres, la réfection du réseau et la fourniture et installation d'une nouvelle armoire de commande.

Justification de l'action :

L'action proposée par la Ville de Clichy-sous-Bois est justifiée par les trois éléments suivants :

1. Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public et participer ainsi à l'effort général d'atténuation du changement climatique,
2. Réduire sa dépense en matière d'énergie pour soutenir à terme la probable hausse du coût de l'énergie,
3. Améliorer localement le cadre de vie des habitants en disposant d'un éclairage plus performant et agréable.

Gouvernance :

Direction de l'Espace Public et pôle Eclairage public – SLT de la ville de Clichy-sous-Bois

Calendrier de réalisation :

- Date de l'OS : courant 1^{er} semestre 2017
- Date de la réception des travaux : deuxième semestre

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Il est prévu une économie globale annuelle de 11 764,68 kWh, soit une réduction de 53% de la consommation électrique actuelle. L'indicateur à suivre est donc la consommation d'énergie annuelle.



Budget prévisionnel de l'action 2

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature des recettes	Montant (HT)
Rénovation éclairage public avenue Jean Moulin	241 353,10 €	Programme TEPCV (80%)	193 082,48€
		Autofinancement	48 270,62 €
TOTAL	241 353,10 €	TOTAL	241 353,10€



Action 3

Intitulé de l'action : Remplacement éclairage public multi-sites Montfermeil

Axe d'intervention : Réduire la consommation d'énergie dans le Bâtiment et l'Espace Public

Nature de l'action : Investissements

Description de l'action :

PLACE DE LA HALLE

Remplacement de 28 candélabres existants par 28 lanternes à LED de type Alura, Teceo et Flo.

Technologie actuelle : lampe type saphyr au sodium (puissance de 150 Watt)

Technologie envisagée : lampe 48 LED type ALURA, TECEO et FLOI (puissance de 78 Watt)

Nombre de KWH économisés annuellement du fait de ce changement : - **8 467 kWh**

Initial : 17 640 kWh

Objectif : 9 173 kWh

Coût du projet : 152 790 euros.

SECTEUR COUDREAU – VAUCANSON (zone d'activité)

Remplacement de 120 lanternes ouvertes, éclairage au mercure

Technologie actuelle : lanterne ouverte BF mercure (puissance de 125Watt)

Technologie Retenue : lampe 48 LED type TECEO I ou SANCHO (puissance de 48 Watt)

Nombre de KWH économisés annuellement du fait de ce changement : - **38 808 kWh**

Initial : 63 000 kWh

Objectif : 24 192 kWh

Coût du projet : 96 000 €

RUE PICASSO : 21 CANDELABRES

Technologie actuelle : lampe type saphyr au sodium (puissance de 150 Watt)

Technologie Retenue : lampe 48 LED type TECEO I (puissance de 78 Watt)

Nombre de KWH économisés annuellement du fait de ce changement : - **6 350 kWh**

Initial : 13 230 kWh

Objectif : 6 880 kWh

Coût du projet : 241 500 euros.



Justification de l'action :

L'action proposée par la Ville de Montfermeil est justifiée par les trois éléments suivants :

4. Réduire la consommation d'énergie du réseau d'éclairage public et participer ainsi à l'effort général d'atténuation du changement climatique,
5. Réduire sa dépense en matière d'énergie pour soutenir à terme la probable hausse du coût de l'énergie;
6. Améliorer localement le cadre de vie des habitants en disposant d'un éclairage plus performant et agréable.

Gouvernance :

Direction Environnement Cadre de Vie, Ville de Montfermeil, Eve IZAMBART

Calendrier de réalisation :

- Date de l'OS : courant 1^{er} semestre 2017
- Date de la réception des travaux : deuxième semestre 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Il est prévu une économie globale annuelle de 37 281,76 kWh, soit une réduction de plus de 50% de la consommation électrique actuelle. L'indicateur à suivre est donc la consommation d'énergie annuelle.

Budget prévisionnel de l'action 3			
Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature des recettes	Montant (HT)
Rénovation éclairage public multi-sites Montfermeil	490 290 €	Programme TEPCV	289 637,52 €
		Autofinancement	200 652,48 €
TOTAL	490 290 €	TOTAL	490 290 €



PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 1 : Achat de 1 véhicule électrique par la commune de Montfermeil	21 600 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement	17 280 4320
Action 2 : Remplacement éclairage public avenue Jean Moulin	241 353,10	Programme TEPCV (80%) Autofinancement	193 082,48 48270,62
Actions 3 : Remplacement éclairage public multi-sites Montfermeil	490 290 €	Programme TEPCV (59,10%) Autofinancement	289 637,52€ 200 652,48 €
Total HT	753 243,10	Total HT dont TEPCV :	753 243,10 € 500 000 €

Référents en charge du programme d'actions :

L'équipe projet TEPCV			
Fonction dans TEPCV	Nom	Fonction	Mail
Référent Clichy-sous-Bois	VERGNAUD	Chef de projet Renouvellement urbain	elsa.vergnaud@clichysousbois.fr
Référent Montfermeil	THUNIERE	Directeur des Services techniques	michel.thunier@ville-montfermeil.fr

